

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 décembre 2014
Rapporteur :
Monsieur Rolland ANGOTTI**

N° 33

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 19/12/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2014
(accusé de réception du 19/12/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations de Solidarité Internationale et Droits de l'Homme

Les demandes de subvention des associations de solidarité internationale et droits de l'homme pour un montant de 6 300 € sont soumises à l'avis de la Commission des Solidarités puis sont présentées en conseil municipal pour décision.

Après avoir délibéré (une abstention), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder les subventions suivantes :

Ligne budgétaire 041 6574 900 : Associations droits de l'homme et de solidarité

Nom de l'association	Montant en euros
Les Amis de Mélane Subvention de fonctionnement	800
Côte d'Ivoire Mahibouo Subvention de fonctionnement	200
Douar Nevez Subvention de fonctionnement	1 800
PAE Togo Subvention de fonctionnement	500
Breizh Solidarité Maasaï Subvention de fonctionnement	2 000
CICODES Subvention de fonctionnement	1 000

Le maire,

Ludovic JOLIVET